

[Texte]

And then that the Committee meet with the Minister of Communications and her officials to continue discussion on Vote la under Department of Communications at that other meeting on Tuesday at 11 a.m. or 8 p.m.

Is that right? Yes.

And that the Committee meet with the Secretary of State and his officials to continue discussions after this morning on Vote la under Secretary of State on Thursday, December 1 at 9.30 a.m.

I understand that we shall only be able to have the Minister with us for 45 minutes this morning because he must go to Cabinet at 10.30 a.m. because of business he must present there. As you know from what I have just told you, we will have him again next week.

• 0945

Is that acceptable to the members here? We do not have a quorum for purposes of voting so we cannot vote on it but if there are any objections I would be pleased to entertain them; otherwise I will proceed because we are limited in time.

Mr. Herbert: Just quickly, Mr. Chairman, because I do not want to delay proceedings this morning, I would like your reasons why it was not possible to call the CBC before this Committee. We can argue this point at a later stage in view of Vote 15(a) which deals specifically with the forgiveness of a debt due to Her Majesty amounting to \$1.6 million in respect of a loan outstanding made to the Canadian Broadcasting Corporation and to provide a further amount of \$5.481 million.

If you would put your reasons on the record . . .

The Chairman: I am sorry. Would you just repeat again the last part of your statement?

Mr. Herbert: Vote 15(a) refers to the Canadian Broadcasting Corporation. It is my understanding that we cannot call the CBC before this Committee. I would like to have you put your reasons on the record at this time for discussion of some later appropriate date.

The Chairman: I understand, but I will give you the technical details later, Mr. Herbert. I understand that, in fact, the operating votes of the CBC have not been added to in the supplementary estimates and, therefore, according to the rules of the House it is not appropriate to bring them before us.

I know that there is a general interest and concern from all sides in the Committee to see them as witnesses but my hands, as Chairman, are tied because of that. You have mentioned a particular vote and a reference to the CBC: I want to respond to that to find out whether you are correct; in fact, my advice may be wrong. So I will respond to you later, if I may.

Mr. Herbert: Then we can reserve our rights to dispute the fact that we cannot discuss an \$8 million item for the CBC.

[Traduction]

Et enfin, que le Comité rencontre le ministre des Communications et ses fonctionnaires afin de poursuivre l'étude du crédit 1a sous la rubrique ministère des Communications, le mardi à 11 heures ou à 20 heures.

Cela va? Oui.

Que le Comité rencontre le secrétaire d'État et ses fonctionnaires afin de poursuivre l'étude du crédit 1a, Secrétariat d'État, le jeudi 1^{er} décembre, à 9 h 30.

Si j'ai bien compris, le ministre ne peut rester avec nous que 45 minutes ce matin parce qu'il doit se rendre à 10 h 30 au Cabinet, où il a quelque chose à présenter. Comme vous le savez d'après ce que je viens de vous dire, il nous reviendra la semaine prochaine.

Les membres sont-ils d'accord? Nous n'avons pas le quorum pour voter, mais je suis prêt à entendre ceux qui auraient des objections à formuler. Sinon, nous allons continuer, vu que notre temps est limité.

M. Herbert: Monsieur le président, j'aimerais que vous nous disiez rapidement, parce que je ne voudrais pas retarder nos travaux ce matin, pourquoi, à votre avis, il n'a pas été possible de demander aux représentants de Radio-Canada de comparaître devant le Comité. Nous pourrions parler de cela plus tard, étant donné que le crédit 15a vise à autoriser la remise d'une dette due au gouvernement, représentant 1.6 million de dollars, à l'égard d'un prêt en souffrance consenti par celui-ci à la société Radio-Canada, et à prévoir un montant supplémentaire de 5.481 millions.

J'aimerais que vous consigniez ces raisons au compte rendu . . .

Le président: Excusez-moi. Voulez-vous bien répéter la dernière partie de votre déclaration?

M. Herbert: Le crédit 15a a trait à la société Radio-Canada. Je crois savoir qu'il n'a pas été possible de demander aux représentants de la société de comparaître devant le Comité. J'aimerais que vous consigniez les raisons de cette impossibilité au compte rendu dès maintenant, afin que nous puissions en discuter au moment opportun.

Le président: Certes, monsieur Herbert, je comprends fort bien, mais je vous donnerai les détails techniques plus tard. En fait, les crédits de fonctionnement de la société Radio-Canada n'ont pas été inclus dans le budget supplémentaire et, par conséquent, nous ne pouvons en être saisis, compte tenu des règlements de la Chambre.

Je sais que tous les partis représentés au Comité aimeraient entendre les représentants de Radio-Canada, malheureusement, je ne puis vous donner satisfaction à cause de cela. Vous avez fait allusion à un certain crédit et à la société Radio-Canada. Je veux m'assurer que vous avez raison. En fait, peut-être ai-je été mal conseillé. Si vous me le permettez, je vous répondrai plus tard.

M. Herbert: Par conséquent, nous pouvons attendre pour formuler notre mécontentement à propos du fait qu'il ne nous